

L'an deux mille vingt, le 19 septembre à 9h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Brigitte BILLEBAUD, maire.

Date de convocation: 11/09/2020

PRÉSENTS : Mmes CHALUT Carole, CHARTIER Ornella, CODINO Allison, FALIGUERHO Daphné, GAGNY Mathilde, GOIZET-BILLY Estelle, MATHIEU Muriel, PEREIRA-LAROCHE Perrine, SEGARD Justine, MM. LABOISSE Sébastien, LAURENT Patrick.

PROCURATION : OSTY Emilie à MATHIEU Muriel, PRAS Stéphane à LABOISSE Sébastien

Secrétaire de séance : CHALUT Carole

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 24/07/2020
2. Travaux appartement communal
3. Travaux rez-de-chaussée de la mairie
4. Demande de subvention
5. Reconduction convention branchement assainissement
6. Reconduction convention d'adhésion au centre de gestion de la FDT
7. Désignation d'un représentant à la SEMERAP
8. Démission d'un conseiller municipal
9. Information déchetterie
10. Projet santé citoyenne
11. Projet sécurité citoyenne
12. Rencontre avec les jeunes vensatois
13. Analyse financière de la commune
14. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal
15. Planning état des lieux salle des fêtes
16. Dotation animation locale
17. Infos et questions diverses

1. Approbation du compte rendu de la séance du 24 juillet 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

A la demande de M. LABOISSE Sébastien, l'ordre du jour est modifié et le point 13 est traité en premier.

2. Analyse financière de la commune

Suite à la rencontre avec Mme MOUGEL Sabine, inspectrice des finances publiques au Trésor Public d'Aigueperse, un bilan de l'analyse financière du budget principal de 2015 à 2019 est rapporté à l'ensemble du conseil municipal.

Le résultat négatif de 19 000 € en fonctionnement de 2019 pèse dans le budget 2020, il faut être très vigilant.

Le SIRP représente une dépense importante en constante augmentation: des mesures ont été prises.

Il en ressort une capacité d'autofinancement en diminution due à une augmentation des charges de fonctionnement et à une diminution des produits. Il est donc conseillé de dynamiser les produits et de réduire les charges en maîtrisant les charges de personnel.

La perceptrice insiste sur les recettes communales : augmenter les impôts (ce qui n'a pas été fait en 2020) et la taxe d'aménagement.

3. Travaux appartement communal

Concernant les travaux de l'appartement communal, Mme PEREIRA-LAROCHE Perrine présente le montant des travaux et les entreprises choisies lors de la commission travaux du 10/09/2020.

Des travaux d'électricité, de plomberie, et de plâtrerie/peinture sont prévus.

Pour chaque corps de métier des devis ont été demandés.

Les critères de sélections, à qualité de prestations équivalentes, ont été la proximité et la disponibilité des entreprises.

Les entreprises retenues sont : PICOULT, VALET, FRADETAL, DOMPOSE

- Plomberie : entreprise PICOULT montant : 1951.98€ TTC / 1626.65€ HT
- Peintures : entreprise VALET : montant : 20 076.45€ TTC / 18251.32€ HT
- Electricité : entreprise FRADETAL : montant 4367.63€ TCC / 4367.63€ HT
- Fenêtre : entreprise DOMPOSE : montant 141.60€ TTC / 118.00€ HT

Le montant total des travaux s'élève à 26 437 € TTC / 24 363 € HT

Financement prévisionnel de l'opération

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	MONTANT DE LA SUBVENTION ESCOMPTEE
Conseil Régional	24 363.00 €	12 181.80 €
FCTVA	2074.00 €	0.00 €
Besoin de financement		14 256.00 €
TOTAL TTC	26 437.00 €	26 437.00 €

Il est rappelé que le projet n'est pas éligible au FCTVA puisqu'il procurera des recettes.

La subvention étant versée une fois les factures honorées, un emprunt de 15 000 € sera contracté

après mise en concurrence de plusieurs établissements bancaires.

Le projet d'emprunt sera présenté au conseil municipal en temps voulu.

M. LABOISSE Sébastien relève que l'entreprise VALET est plus onéreuse que son concurrent pour l'appartement.

Mme PEREIRA-LAROCHE Perrine répond que l'appartement est vacant depuis le mois de mars et qu'il est nécessaire de le remettre aux normes pour le louer rapidement et répondre ainsi au besoin de recettes de la commune.

Dans le cadre du bonus relance du Conseil Régional ce projet peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 50 % et doit être déposé avant le 31/10/2020.

Concernant le choix des entreprises, ce dispositif demande à la commune d'employer des entreprises locales. Pour ce qui est du choix porté sur l'entreprise VALET, il s'explique parce qu'il intervient aussi au rez de chaussée aussi bien que dans le logement, Ce qui n'est pas le cas pour l'autre entreprise qui n'intervenait que dans le logement.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 2334-33 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que ce programme communal rentre dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la subvention de la Région « Bonus relance »,

Entendu l'exposé de Madame le maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : de solliciter au titre de la subvention REGION pour l'opération suivante :

- Rénovation d'un appartement communal

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- Approuve le projet de rénovation du logement situé au 1er étage du bâtiment communal
- Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 26 437.00 € HT
- Approuve le plan de financement faisant apparaître la participation financière de la Région.
- Demande à la Région la subvention de 12 181.80 € pour la réalisation de cette opération
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune
- Autorise Madame le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Il est procédé au vote

VOTE:

Contre : 2 : Mme OSTY Emilie, M. LABOISSE Sébastien, considérant que les travaux ne nécessitent pas une priorité pour cette année au vu des finances.

Abstention : 2 : Mme MATHIEU Muriel, M. PRAS Stéphane

Pour : 10

4. Travaux rez-de-chaussée de la mairie

Concernant les travaux du rez-de-chaussée de la mairie, Mme PEREIRA-LAROCHE Perrine présente le montant des travaux et les entreprises choisies lors de la commission travaux du 10/09/2020.

Des travaux de peinture et de menuiserie sont prévus.

Pour chaque corps de métier des devis ont été demandés.

Ici encore, les critères de sélections, à qualité de prestations équivalentes, ont été la proximité et la disponibilité des entreprises.

Les entreprises retenues sont: VALET et DOMPOSE

- Peintures : entreprise VALET - montant : 2342.50€ HT / 2576.75€ TTC
- Menuiserie : entreprise DOMPOSE - montant : 2302.00€ HT / 2762.40€ TTC

Financement prévisionnel de l'opération

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	MONTANT DE LA SUBVENTION ESCOMPTEE
Conseil Régional (HT)	4 644.50 €	2 322.25 €
FCTVA	694.65 €	694.65 €
Besoin de financement		2 322.25 €
TOTAL TTC	5 339.15 €	5339.15 €

M. LABOISSE Sébastien ne juge pas utiles ces travaux et regrette que ceux de la chapelle ne soient pas exécutés en priorité dans la mesure où le dossier est complet, approuvé par la préfecture et qu'une DETR a été accordée pour sa réhabilitation en salle de réunion et de mariage, (aide accordée en juin 2020).

Madame le maire lui répond que le projet chapelle est toujours d'actualité et sera programmé pour 2021 puisqu'il pourrait lui aussi bénéficier d'un dispositif Région Bonus Ruralité cumulable avec la subvention DETR.

M. LABOISSE Sébastien soulève que pour la mairie, s'agissant d'un espace recevant du public (ERP), il est possible que des demandes spéciales d'autorisation de travaux (plans d'architecte) soient nécessaires.

Mme PEREIRA-LAROCHE Perrine prend note de cette remarque. Elle rappelle que, lors de leur constitution, les commissions communales étaient ouvertes à tout élu du conseil municipal pour apporter son expertise et trouve dommageable que M. LABOISSE Sébastien n'ait pas souhaité s'impliquer à ce moment-là.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 2334-33 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que ce programme communal rentre dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la subvention de la Région « Bonus relance »,

Entendu l'exposé de Madame le maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique: de solliciter au titre de la subvention REGION pour l'opération suivante :

- Travaux rez-de chaussée mairie

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- Approuve le projet de réaménagement de l'espace secrétariat et celui de salle du conseil et du bureau.
- Pour un montant de 5339.15 €
- Approuve le plan de financement faisant apparaître la participation financière de la Région.
- Demande à la Région la subvention de 2 322.25 € pour la réalisation de cette opération
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune
- Autorise Madame le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Il est procédé au vote

VOTE:

Contre : 2 : Mme OSTY Emilie, M. LABOISSE Sébastien

Abstentions : 2 : Mme MATHIEU Muriel, M. PRAS Stéphane

Pour : 10

5. Demande de subventions

Suite à sa rencontre avec la chargée de mission auprès de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Montagne du Conseil régional, Madame le maire liste les différents projets par ordre de faisabilité en indiquant les aides régionales qui pourraient être apportées, tout en prospectant afin de trouver des aides complémentaires.

- Projet de réhabilitation d'un logement T4 au-dessus de la Mairie et de réaménagement de l'espace secrétariat mairie La commune peut solliciter un taux d'intervention maximum de 50% des dépenses. Projet qui correspond dans l'objet au dispositif Bonus Relance.
- Projet de réhabilitation de l'ancienne Chapelle en salle des mariages et salle des conseils Envisagé sur 2021 ou 2022. La commune recontacte le Conseil régional et conseiller régional référent avant le 30 mars 2021 pour bénéficier du dispositif bonus ruralité.
- Projet de mandat : réhabilitation complète du bâtiment de l'ancienne école/Mairie: Rentretrait dans le cadre du dispositif du contrat « Ambition Région »

6. Reconduction convention branchement assainissement avec l'entreprise IRRMAN- PAPON

Madame le maire présente à l'assemblée le nouveau devis de l'entreprise PAPON IRRMANN pour effectuer les branchements d'assainissement des particuliers au réseau communal et rappelle l'avis d'échéance au 31/05/2020 de la convention.

M. LABOISSE Sébastien soulève le fait qu'aucune mise en concurrence n'a été effectuée.

Madame le maire lui répond que cette convention aurait dû être signée avant le 31/05/2020, que la mise en concurrence n'a pas été faite et que par conséquent, étant déjà au mois de septembre, il convenait de valider la reconduction de la convention.

VOTE:

Pour : 14

7. Reconduction convention d'adhésion au centre de gestion de la Fonction Publique territoriale

Madame le maire rapporte que cette mission d'accompagnement personnalisé comprend le contrôle des dossiers « papiers » complétés et surtout, dans l'année qui précède l'ouverture des droits à pension, la prise en charge des dossiers relatifs aux estimations de pensions CNRACL tout comme l'instruction des dossiers de retraite des agents affiliés à la CNRACL.

Les conventions actuelles d'adhésion à cette mission facultative arrivent à échéance le 31 décembre 2020.

VOTE:

Pour : 14

8. Désignation d'un représentant à la SEMERAP

Désignation des représentants aux assemblées générales des actionnaires, à l'assemblée spéciale des Petits Porteurs et au comité de contrôle analogue de la SEMERAP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme BILLEBAUD Brigitte comme représentante à la SEMERAP.

9. Démission d'un conseiller municipal

Madame le maire fait part de la démission de M. DOUAY Pascal de sa fonction de conseiller municipal à la date 27 juillet 2020.

10. Information déchetterie

Madame le maire informe que, suite à des incendies, le point propre déchets verts n'est plus accessible.

Initialement prévu pour les déchets verts communaux, il était devenu un lieu de dépôt sauvage.

Les déchets verts des particuliers doivent être déposés à la déchetterie d'Aigueperse. Un arrêté municipal a été pris en date du 31 août 2020 afin d'interdire tout dépôt sous peine d'amende. Une signalétique va être installée.

Un accord a été passé entre la mairie et la SBA pour que les déchets verts municipaux puissent être déposés à titre gratuit dans la même déchetterie d'Aigueperse.

M. LABOISSE Sébastien propose de clôturer le site afin de conserver son accès aux agents

techniques municipaux, ce qui aurait pour effet d'économiser du temps aux employés techniques.

Madame le maire répond d'une part qu'il ne peut y avoir deux poids de deux mesures car il y aurait toujours des incivilités et que d'autre part le dépôt des déchets verts ne représente que 4 à 5 déplacements par an vers Aigueperse.

11. Projet santé citoyenne

Madame le maire présente le projet santé citoyenne. Il s'agit d'une complémentaire santé proposée par la société AXA aux administrés, qui pourraient alors bénéficier de tarifs négociés.

Le conseil municipal informera la population lorsque la date de la permanence des représentants de la société sera fixée en mairie.

12. Projet sécurité citoyenne

La gendarmerie propose une convention de participation citoyenne permettant de désigner des délégués de quartier pour informer des problèmes de sécurité et ainsi lutter contre les actes de délinquance et l'incivilité. Une réunion publique sera organisée pour expliquer le dispositif.

13. Rencontre avec les jeunes vensatois

Mme CHARTIER Ornella propose la mise en place d'actions à destination des jeunes de 11 à 18 ans comme par exemple : l'ouverture de la salle des jeunes (après avis de la commission sécurité). Cette ouverture serait accompagnée de la mise en place d'un règlement intérieur et d'un planning afin de responsabiliser les jeunes.

Un courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres des familles concernées pour les convier à une réunion d'information le mercredi 7 octobre de 18h à 19h à la salle polyvalente.

14. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Même si un règlement intérieur n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 1000 habitants, Madame le maire a souhaité mettre en place un règlement intérieur du conseil municipal afin de donner un cadre plus institutionnel à ses réunions.

Un règlement a été adressé à chaque élu avant la réunion afin que chacun puisse en prendre connaissance.

VOTE:

Abstentions : 4 : Mmes MATHIEU Muriel, OSTY Emilie, MM. LABOISSE Sébastien, PRAS Stéphane

Pour : 10

15. Planning état des lieux salle des fêtes

Madame le maire distribue aux conseillers municipaux un planning de permanences pour assurer la remise des clés et l'état des lieux d'arrivée et de départ lors d'une location de la salle des fêtes.

16. Dotation animation locale

Les demandes doivent être transmises aux services compétents du Département fin septembre. Les associations de la commune intéressées devront fournir leur bilan financier et leur programmation d'événements.

Questions diverses

- Infos

- Visite de la carrière

Monsieur Lafleur invite la nouvelle municipalité à une visite des installations de la carrière. Les élus optent majoritairement pour un samedi matin. Rendez-vous sera donc pris.

Madame le maire et M. LAURENT Patrick ont rencontré les responsables de la carrière suite à la réception de factures datant de 2018. Des discussions sont toujours en cours.

Il en est ressorti que :

- la commune n'a pas la gratuité totale de matériaux pour l'entretien des chemins
- aucun tarif préférentiel n'est accordé aux vensatois

- Sécurité dans le village

Madame le maire prévoit une réunion pour parler de la signalétique et de la sécurité sur les routes dans le village (bourg, Fayolles, aux abords de l'école ...).

- Signalétique des chemins par la communauté de communes

Madame le maire rapporte que la communauté de communes propose d'ajouter des plaques explicatives au départ de la randonnée « Châteaux et Manoirs » (parking de la salle des fêtes) et au niveau de différents sites remarquables.

- Rapport de visite de la station d'épuration

Suite à la visite du 29/07/2020, Madame le maire rapporte que la situation est satisfaisante : l'effluent rejeté est de bonne qualité, l'entretien des ouvrages et des abords sont satisfaisants, l'aspect général des ouvrages est bon.

M. LABOISSE Sébastien signale que les canards entretenant la surface de l'eau à moindre coût, système mis en place depuis plusieurs mandats, sont morts et que depuis les lentilles d'eau commencent à revenir. Peut-être faudrait-il remplacer les canards ?

Mme PEREIRA-LAROCHE Perrine répond que des canards vont être achetés..

- Bar et appartement communal

Madame le maire et Mme CHALUT Carole ont rencontré Maître De Rocquigny au sujet du dossier de l'appartement communal et du bar.

Le locataire n'a pas payé les charges de l'appartement (laissé vacant depuis le 1er avril) et le loyer du bar depuis janvier 2020. Il y a également un passif ancien. Le montant total de la dette s'élève à ce jour à plus 6000 €.

La situation est complexe et tout est fait pour clôturer le dossier au plus vite.

- Rentrée scolaire

Mme CHARTIER Ornella rapporte que 43 élèves ont fait leur rentrée scolaire sur le site de

Vensat et 41 sur le site de Saint Genès du Retz. Soit 10 élèves en moins par rapport à l'année 2019/2020.

◦ Syndicat Sioule et Morge

Madame le maire fait un compte-rendu de la réunion du syndicat Sioule et Morge :
élection du président : M. CAILLOUX Luc, maire de Chapdes-Beaufort et de 3 vice-présidents, M. CARRIAS Marc, maire d'Effiat, M. BONNET Gregory, conseiller départemental, maire de Montcel, Mme LELONG Jocelyne, maire de Sauret Besserve et du bureau, représentants plaine Limagne (Effiat : M. CARRIAS, Artonne : Mme MONNET Karina et St Agoulin : M. PAQUET Michel).

La visite du site de Peschadoires est reportée compte tenu de la situation sanitaire et des travaux en cours.

◦ SIEG

M. LAURENT Patrick fait le compte -rendu de la réunion du SIEG : Présentation du syndicat intercommunal électricité et gaz du Puy de Dôme.

Le SIEG tel qu'il existe actuellement a été validé par arrêté préfectoral le 08 Aout 2017.

Il fédère 480 collectivités, 443 communes, 1 métropole, 18 intercommunalités.

Il gère 19200 km de réseaux électrique pour 425 milles points de livraison, son budget annuel est d'environ 32000000 €TTC.

La Communauté de communes Plaine Limagne a voté ses 4 délégués titulaires et ses 4 délégués suppléants en présence de sa 1ere vice-présidente Mme BONNET Monique et de son directeur M. PICOT Sébastien.

◦ CCAS

Mme FALIGUERHO Daphné fait le compte rendu de la réunion du CCAS :

Mise à jour de la liste des bénéficiaires et répartition entre les différents membres.

Annulation du repas et remplacement par un cadeau pour les 65-75 ans et un colis pour les plus de 75 ans à base de produits locaux.

◦ Commission communication

Mme GAGNY Mathilde et Mme SEGUARD Justine expliquent que le site actuel est mis à jour régulièrement et que le nouveau est en construction.

Adresse du site internet de la commune de Vensat : www.mairie-vensat.fr

M. LABOISSE Sébastien transmet les remarques que lui ont fait certains habitants :

- La fête du 15 août à Ussel a dérangé au-delà d'Ussel jusqu'à 5 heures du matin.

Madame le maire lui répond que la préfecture était informée de cette manifestation à caractère strictement privé et que par conséquent, elle avait demandé à l'organisateur de prendre toutes les mesures qui s'imposaient.

- Certains Vensatois souhaiteraient trouver une solution à la vitesse aux Fayolles et

soumettent l'idée de demander au Conseil Départemental un rond- point.

Madame le maire rappelle qu'une réunion sur la vitesse et la sécurité dans le village est justement envisagée.

- La salle des fêtes ne bénéficie pas de toilettes aux normes handicapé.
- Suite aux intempéries, une branche sur un terrain privé, en direction de la Combe repose sur les câblés Telecom.

Madame le maire répond que le propriétaire est informé et doit faire le nécessaire.

M. LABOISSE Sébastien soulève la suspension de la dotation de fin d'année (500€ par commune), servant aux cadeaux de Noël de l'école.

Madame le maire précise que cette dotation concerne le SIRP. La ligne budgétaire a effectivement été suspendue compte tenu des contraintes budgétaires que le SIRP rencontre. Cet argent permettait traditionnellement d'acheter des cadeaux pour les classes à la période de Noël. Une réflexion est en cours, au niveau de la commune, pour trouver une solution qui permettrait de conserver cet esprit de Noël, à moindre coût, pour l'école de Vensat.

L'ordre du, jour étant épuisé, madame le maire clôt la séance à 11H20.